



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt mai, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 mai 2019.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, André RIETH, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Sébastien GALLET, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Bernard MARCELE, Stéphane GABUCCI, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD à Mme Gaëlle THOUVENIN, Mme Christine BRUNET à Mme Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Mme Christelle LECOMTE à M. Stéphane GABUCCI, Mme Véronique BAUDRY à M. Sylvain BIRONNEAU.

Excusé : M. Jean-François DUPONT.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Monsieur Jean-Louis TERRADE a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h45**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	5
Nombre de conseillers municipaux votants	17

PRÉAMBULE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

I – PRESENTATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) – BILAN ET PERSPECTIVES

Le Projet Educatif Local (PEL) est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Pour assurer la réécriture d'un nouveau PEL, couvrant la période 2019-2022, il convenait de procéder préalablement à une évaluation du PEL 2015-2018.

A l'issue d'un travail collaboratif élus-agents municipaux et intégrant les données énoncées par les familles (parents et enfants), de nouvelles orientations de la politique petite enfance, enfance et jeunesse sont apparues.

C'est à la fois le bilan du PEL 2016-2018 et le nouveau PEL 2019-2022 qui ont été présentés lors de la séance du Conseil municipal à laquelle ont été conviées les familles dans les enfants fréquentent le RAM, les écoles, l'Espace Jeunes, ainsi que les familles rencontrées par la volontaire en service civique recrutée depuis le mois de décembre 2018 pour effectuer un état des lieux des dispositifs en place en matière d'enfance et jeunesse.

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

FINANCES COMMUNALES

II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de Décision Modificative n°1 au Budget 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

ADOpte la Décision Modificative n°1 au Budget 2019 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Opération 104 - Mairie							
23	2183	Matériel de bureau et informatique <i>(routeur serveur)</i>	1 300,00 €				
	2184	Mobilier <i>(acquisition sièges de bureau)</i>	630,00 €				
Opération 138 - Complexe sportif							
23	2188	Autres immobilisations corporelles <i>(complément système d'arrosage)</i>	300,00 €				
Opération 215 - Jardins communaux							
23	2312	Agencements et aménagements de terrains <i>(aménagement jardins et parking)</i>	3 000,00 €				
020	20	Dépenses imprévues	-5 230,00 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			0,00 €

GENS DU VOYAGE

III – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

INTERCOMMUNALITE

IV – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECLALOC' - TELESERVICE DE DECLARATION DES LOCATIONS DE COURTE DUREE

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition au service DECLALOC' de la société NOUVEAUX TERRITOIRES, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

V – DISSOLUTION A L'INITIATIVE DE LA MAJORITE DES CONSEILS MUNICIPAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE D'AYTRE/LA JARNE/ANGOULINS ET DE GESTION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

APPROUVE la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique d'Aytré, La Jarne et Angoulins et de Gestion.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la planification des tenues de bureaux de vote est terminée pour les **élections européennes du 26 mai prochain** et qu'un document récapitulatif leur parviendra par mail dès le lendemain.
- Madame Gaëlle THOUVENIN rappelle qu'un **questionnaire s'adressant aux familles jarnaises** est actuellement en ligne sur le site internet de la commune www.lajarne.fr, dans le cadre de la réalisation d'un premier bilan sur les objectifs fixés en matière de politique enfance-jeunesse. Il s'agit de recueillir vos besoins & vos attentes et de cerner votre niveau de satisfaction quant à l'organisation actuelle des accueils et plus largement du service enfance jeunesse.
- Madame Gaëlle THOUVENIN rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux sont invités à participer à la réunion de la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » mardi 28 mai prochain, séance dédiée à un **bilan de mi-parcours du service « Enfance-Jeunesse »** créé en septembre 2017, et à faire part de leurs remarques et attentes dans l'objectif de prendre des décisions dans l'orientation du service.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre de l'attribution du marché de **requalification de la place de la Liberté et de son parc urbain**, une première esquisse sera présentée par l'équipe de maîtrise d'œuvre début juin, puis à la commission « Urbanisme » le 11 juin prochain et qu'une exposition-présentation publique est programmée pour mardi 26 juin 2019.
- Monsieur le Maire rappelle les **festivités du château de Buzay** les 1^{er} et 2 juin prochains.

La séance est levée à **22 heures 40**.

A La Jarne, le 20 mai 2019,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 20 mai 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.